



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/038/2023**

**POUR LA FOURNITURE DE VINGT (20) LICENCES "REDHAT ENTERPRISE LINUX FOR VIRTUAL DATACENTERS WITH SATELLITE"**

**Juillet 2023**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

### **I.2. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres porte sur la fourniture de vingt (20) licences «Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite» à la BCEAO.

### **I.3. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale pour l'ensemble des licences.

### **I.4. Conditions de participation**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de références.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.5. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme du "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leurs soumissions, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties concernées. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

### **I.6. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, cette sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

---

**I.7. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

**I.8. Période de validité des offres**

La validité des offres doit être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

**I.9. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

**I.10. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

**I.11. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

**I.12. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent dossier d'appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, le cas échéant, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies en relation avec les services compétents de la BCEAO.

**I.13. Propriété des documents et droits d'auteur**

Les documents et les livrables fournis par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le Fournisseur demeureront sa propriété. Cependant, le Fournisseur autorisera la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le Fournisseur sera censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

---

#### **I.14. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, le montant total du marché sera réglé après téléchargement des licences et au plus tard trente (30) jours après la réception de la facture y afférente, accompagnée des documents justifiant ledit téléchargement.

#### **I.15. Présentation des soumissions**

Toute proposition qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant la signature du contrat.

#### **I.16. Présentation des offres**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

##### **I.16.1. Lettre de soumission**

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon **le modèle joint en Annexe**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

##### **I.16.2. Présentation du soumissionnaire**

Le Prestataire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société et des activités ;
- numéro du registre du commerce ;
- attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale ;
- références financières (états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices) ;
- liste d'au moins trois (3) références de marchés similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- les noms et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

##### **I.16.3. Offre technique**

L'offre technique devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- les caractéristiques techniques des licences, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- la copie de la preuve de l'agrément de l'éditeur Redhat ;
- la présentation des prestations proposées en mettant en exergue les délais d'intervention ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

---

#### **I.16.4. Offre financière**

L'offre financière devra être ferme, non révisable, exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros, conformément au cadre de devis, joint à l'annexe 2.

Toute prestation ou service, proposé par le soumissionnaire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

#### **I.17. Délai et modalités d'activation des licences**

Toutes les licences doivent être téléchargeables au plus tard trente (30) jours après la signature du contrat. A cet effet, le soumissionnaire retenu activera les licences sur le compte Red Hat existant de la BCEAO.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

#### **I.18. Durée de vie des licences**

Les licences à déployer doivent être valables pour une année et renouvelable à la date d'anniversaire.

#### **I.19. Réception**

Un bordereau de livraison sera signé après téléchargement des licences et test de leur bon fonctionnement, attesté par un procès-verbal de réception signé des deux Parties.

#### **I.20. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le soumissionnaire retenu sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le Fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

#### **I.21. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le vendredi 4 août 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“Appels d’offres pour la fourniture de vingt (20) licences “Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite”**.

---

---

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

### **I.22. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées dans la clause I.4 du présent document, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques des termes de référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché.

Les quantités pourront faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

### **I.23. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en deuxième proposition.

### **I.24. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale et non celle dont le montant est le plus bas.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

---

**I.25. Publication des résultats et notification de marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout soumissionnaire pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

**I.26. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

**I.27. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toute demande de renseignements qui parviendra au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

---

## **DEUXIÈME PARTIE : Spécifications techniques des licences**

### **II.1. Présentation de la solution Red Hat Satellite existante**

La BCEAO dispose d'une solution Red Hat Satellite qui permet de déployer, de configurer et de maintenir des hôtes RedHat Enterprise.

La solution couvre une vingtaine d'hôtes hébergeant environ 300 machines virtuelles sous Linux RedHat.

### **II.2. Extension des licences**

Il est attendu des soumissionnaires, la présentation d'une offre pour la fourniture de vingt (20) licences "Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite" supplémentaires pour le compte de la BCEAO.

Les licences à déployer doivent répondre aux caractéristiques techniques minimales ci-après :

- Licences « Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite» pour vingt (20) serveurs physiques hôtes VMWare ESXi ayant deux (2) processeurs chacun, chaque processeur disposant de quatre (4) cœurs et chacun des hôtes hébergeant un nombre illimité de machines virtuelles ;
  - Les licences doivent permettre l'abonnement annuel de vingt (20) serveurs à la solution RedHat satellite.
-



---

**ANNEXE 1 : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

**Objet** : Fourniture de vingt (20) licences "Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite"

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de vingt (20) licences "Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite" pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou.....euro réparti comme suit (préciser selon le cas) :

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations

Signataire mandaté

**Nom et titre du signataire**

---

---

**ANNEXE 2 : Cadre de devis**

N°	Article	Quantité	PU HT-HD	Montant en FCFA/Euro HT-HD	Durée
1	Licences "Red Hat Enterprise Linux for Virtual Datacenters with Satellite"	20			
2	Autres prestations associées	forfait			
	<b>Montant total de l'offre</b>				

**Arrêté le présent devis à la somme de : (en toutes lettres)**

---